

considérations, à ce Nous mouvans, de l'avis de notre très-cher & très-amé Oncle le Duc d'Orleans Régent, Nous avons commis, ordonné & député, & par ces présentes signées de notre main, commettons, ordonnons & députons ledit Sieur Abbé du Bois, & lui avons donné & donnons plein-pouvoir, commission & mandement spécial pour en notre nom, en qualité de notre Plénipotentiaire, convenir avec un ou plusieurs Ministres de la part de notredit Frere l'Empereur des Romains, de celle de notredit Frere & Oncle le Roi d'Espagne, de celle de notredit Frere le Roi de la Grande-Bretagne, & de celle de Leurs Hautes Puissances nos très-chers & grands amis les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, pareillement munis de pouvoirs en bonne forme, arrêter, conclure & signer avec lesdits Ministres ensemble ou séparément, tels Traités, Articles & Conventions que ledit Sieur Abbé du Bois avisera bon être, voulant qu'il agisse en cette occasion avec la même autorité que Nous ferions & pourrions faire si Nous y étions présens en personne, encore qu'il y eût quelque chose qui requit un mandement plus spécial, non contenu en cesdites présentes. Promettant en foi & parole de Roi, d'avoir agréable, tenir ferme & stable à toujours, accomplir & exécuter ponctuellement tout ce que ledit Sieur Abbé du Bois aura stipulé, promis & signé en vertu du présent pouvoir, sans jamais y contrevenir ni permettre qu'il y soit contrevenu pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être; comme aussi d'en faire expédier nos Lettres de Ratification en bonne forme, pour être échangées dans le tems dont il sera convenu : Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi Nous
avons